

Nantes le 29 JUIN 1971

I.P.E.S.

Le Chargé de Mission  
pour la direction des élèves-professeurs

à

M. Brothier J.

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été admis (e) au  
Concours d'entrée à l'I.P.E.S., session de juin 1971.

en section : *histoire et géographie*, rang : *1<sup>e</sup>*

Votre dossier sera adressé au Rectorat qui procédera à votre  
nomination au 1er octobre 1971.

Je vous adresse un imprimé à remplir et je vous demande de le  
réexpédier au Secrétariat I.P.E.S. dans les plus brefs délais.

-notice individuelle de contrôle annuel  
joindre à cet imprimé :

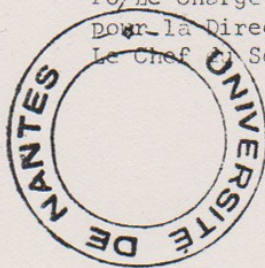
- une photo d'identité.

Si vous souhaitez votre ajournement de nomination au 1.10.71, vous  
devez :

-faire une demande écrite  
- y joindre un certificat de scolarité précisant que vous préparez  
durant l'année universitaire 1971-1972, le concours d'entrée à une ECOLE  
NORMALE SUPERIEURE. (Vous ne pouvez, en effet, prétendre à l'ajournement de  
nomination que dans ce cas précis. Mais cet ajournement n'est pas obligatoire ;  
vous pouvez être inscrit à l'I.P.E.S., percevoir votre traitement, tout en  
continuant votre préparation à une E.N.S. : il vous faudra obtenir la sanction  
universitaire en fin d'année ; en principe le DUEL II, sans laquelle vous  
serez mis en congé d'un an sans traitement.)

Si vous souhaitez démissionner de l'I.P.E.S., vous devez : signa-  
ler par écrit votre intention avant le 20 JUILLET 1971.

PO/Le Chargé de Mission  
pour la Direction des Elèves-professeurs  
Le Chef de Service Scolarité,



R.MIQUEAU